



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00698

Numéro SIREN : 381 453 133

Nom ou dénomination : GENDROT EXPERTISE CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2017 sous le numéro de dépôt 6241



Prieur & Associés Audit

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie de Reims
Groupe Prieur & Associés

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le: 09/05/17 N°: 6241.

T. Girot
P. Mathy
D. Perrot
D. Bécard
A. Courtois
A. Reder-Lavoûte
B. Jacquot

ce-lui-ci rap
a l'agent
le 09 05 2017
le gérant
H. gendrot

SARL GENDROT EXPERTISE CONSEIL

14 rue Pasteur
91120 PALAISEAU

**Rapport du commissaire à la transformation et
du commissaire aux comptes sur la
transformation de la société**

www.groupe-prieur.fr



SARL GENDROT EXPERTISE CONSEIL
14, rue Pasteur
91120 PALAISEAU

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire
aux comptes sur la transformation de la société
GENDROT EXPERTISE CONSEIL, Société à Responsabilité
Limitée, en Société par Actions Simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 1^{er} avril 2017 nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 890 999 €, un bénéfice net de 240 413 € et des capitaux propres de 667 656 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

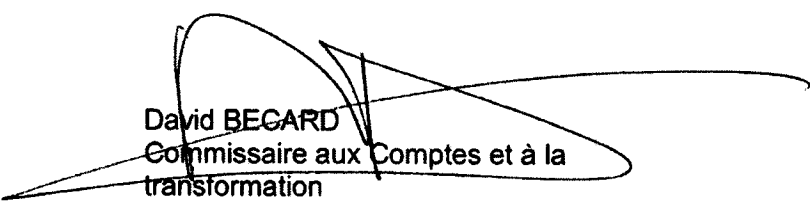
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il ne nous a pas été stipulé d'avantages particuliers.

Fait à Troyes,
Le 04 mai 2017

Pour la SARL PRIEUR ET ASSOCIES AUDIT



David BEGARD
Commissaire aux Comptes et à la
transformation